



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 27 jusqu'à l'arrivée de Corinne BUZON à 20h08 puis 28
Absents représentés : 07
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille quinze, le vingt cinq novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 19 novembre 2015.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal		Stéphane WEISSELBERG		
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Htaya MOHAMED		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Laurent PAGNIER Conseiller Municipal		Sofia DAUVERGNE		
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X	Arrivée à 20h08		
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale		Marie-Jeanne CALSAT			Yvonne AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal		Patrice CALSAT			Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale		Asma GASRI							

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Jacques CHAMPION ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

La séance du Conseil municipal du 14 octobre 2015 à été levée après l'appel du Conseil municipal et l'approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 14 septembre 2015.

La séance du 25 novembre 2015 est ouverte à 19h10.

DIRECTION GENERALE

15_11_01 – Approbation du périmètre du futur Établissement Public Territorial (EPT) d'Est Ensemble

Conformément à la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi dit NOTRe) du 7 août 2015, le Préfet de la région Ile-de-France a fait parvenir à l'ensemble des villes membres de la future Métropole du Grand Paris le projet de décret fixant le périmètre des futurs « Etablissements publics territoriaux » (EPT). Il est demandé aux conseils municipaux de rendre un avis sur le périmètre de ces EPT.

En effet, les articles L.5219-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la MGP disposent désormais que :

« Dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, sont créés, au 1er janvier 2016, des établissements publics de coopération intercommunale dénommés établissements publics territoriaux ». Sous réserve du présent chapitre, ces établissements publics sont soumis aux dispositions applicables aux syndicats de communes. D'un seul tenant et sans enclave, d'au moins 300 000 habitants, ces établissements regroupent l'ensemble des communes membres de la métropole du Grand Paris, à l'exception de la commune de Paris. Les communes appartenant à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à la date de promulgation de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ne peuvent appartenir à des établissements publics territoriaux distincts. »

La Loi NOTRe prévoit en outre que « Le périmètre et le siège de l'établissement public territorial sont fixés par décret en Conseil d'Etat, après consultation, par le représentant de l'Etat dans la région d'Ile-de-France, des conseils municipaux des communes concernées, qui disposent d'un délai d'un mois pour rendre leur avis. La définition de ces périmètres peut prendre en compte les territoires de projet constitués en vue de l'élaboration de contrats de développement territorial prévus à l'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. »

S'agissant des villes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, il est prévu que l'Établissement public territorial reprenne le périmètre de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, et que son siège soit fixé à l'Hôtel d'agglomération existant, à Romainville.

Le Conseil communautaire d'Est Ensemble avait unanimement formulé le vœu d'un maintien du périmètre existant le 30 juin dernier.

En effet, six années après la création d'Est Ensemble, la vision d'un territoire commun exprimée dès 2010 par les élus des neuf villes est confortée, grâce à différentes avancées, au premier rang desquelles :

- la mise en œuvre progressive du transfert de près de 1200 agents, gérant des politiques publiques de développement (développement économique, emploi, habitat, aménagement de l'espace...) mais aussi des politiques de proximité

(gestion des conservatoires, bibliothèques, cinémas, piscines, de la collecte des ordures ménagères, de la propreté urbaines, pour les tas sauvages et corbeilles de rue, de l'eau et de l'assainissement) ;

- la signature en février 2014 d'un Contrat de développement territorial affirmant la volonté d'un destin commun dans la Métropole, en tant que « Fabrique du Grand Paris » ;
- l'adoption en mai 2015 d'un contrat de ville qui dessine une ambition commune en matière de rééquilibrage territorial ;

L'histoire commune qui s'est déjà écrite, au sein de ce bassin de vie, entre les neuf villes d'Est Ensemble leur donne collectivement un temps d'avance dans la Métropole à venir et sera force de proposition pour la définition de l'intérêt métropolitain.

C'est la raison pour laquelle il est proposé aux élus du conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de décret communiqué par le Préfet de région.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 4 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (L.R – MoDem - UDI)

NPPV : 00

FINANCES

15_11_02 – Décision modificative n°4 – Budget Budget principal

Cette décision modificative est l'occasion de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la ville afin que ces derniers correspondent fidèlement aux besoins exprimés par les services.

Il s'agit principalement :

En recettes de fonctionnement et d'investissement:

- D'ajuster les crédits liés aux notifications reçues depuis le vote du BP, et notamment en ce qui concerne le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, les redevances pour occupation du domaine public ainsi que pour le FCTVA

En dépenses de fonctionnement :

- D'inscrire les crédits relatifs au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales,
- D'ajuster divers crédits budgétaires et notamment les crédits liés aux charges de personnel (en fonction du réalisé estimé de fin d'exercice), ainsi que les crédits pour annulation de titres sur exercices antérieurs (apurement comptable sur compte de tiers),

En dépenses d'investissement :

- D'inscrire les crédits relatifs à un diagnostic des bâtiments communaux au regard de leur adaptation aux Personnes à Mobilité Réduite dans le cadre de la loi Handicap,
- D'ajuster les crédits budgétaires et notamment pour l'acquisition de matériels pour divers services ainsi que pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (apurement comptable de subventions),

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre :

Abstention : 04 Front de Gauche- Romainville Ensemble - 03 (L.R-UDI-MoDem)

NPPV : 00

15_11_03 – Garantie d'emprunt à France HABITATION

La ville de Romainville a accordé une garantie d'emprunt en décembre 2013 à la SA HLM FRANCE HABITATION pour les prêts détaillés ci-dessous :

- Prêt Locatif à Usage Social Foncier (type PLUS) d'un montant de 382 038 Euros,
- Prêt Locatif à Usage Social (type PLUS) d'un montant de 149 000 Euros,
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration Foncier (type PLAI) d'un montant de 117 115 Euros,
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (type PLAI) d'un montant de 16 834 Euros.

Soit un montant total de 664 987 € souscrits par FRANCE HABITATION auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

Ces prêts sont destinés au financement de l'opération d'acquisition de 10 logements collectifs au 51 rue de la République.

Le modèle de délibération ayant été revu par la Caisse des Dépôts depuis, il convient de renouveler l'approbation du Conseil Municipal sur cette garantie d'emprunt.

En contrepartie, la ville de Romainville pourra exercer son droit de réservation, conformément à la convention entre la ville de Romainville et la SA HLM FRANCE HABITATION.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : L'unanimité des présents

Contre : 00

Abstention : 00

NPPV : 00

AMENAGEMENT

15_11_04 – Cession d'un terrain communal sis 58-70 rue de la Fraternité, composé des parcelles cadastrées section AH n° 216, 217, 218, 219, 220, 221, 229, 230, 231, 232, 233, 238, 239, 438, 484, 486, 487, 505, 507, 508, 515, 516 et 517, pour la réalisation d'un pôle artisanal

La Ville de Romainville est propriétaire de 23 parcelles bâties et non-bâties, sises 58-70 rue de la Fraternité, d'une contenance cadastrale totale de 4662 m², précédemment utilisées par le service de la propreté urbaine de la Ville et aujourd'hui désaffectées et déclassées du domaine public.

Ces parcelles, cadastrées section AH n° 216, 217, 218, 219, 220, 221, 229, 230, 231, 232, 233, 238, 239, 438, 484, 486, 487, 505, 507, 508, 515, 516 et 517, sont destinées à recevoir la réalisation d'un pôle artisanal permettant de maintenir et d'accueillir des activités artisanales sur le territoire communal via une offre de locaux d'activités adaptés aux artisans et à prix compétitif, tout en développant un projet architectural qualitatif s'insérant durablement dans le tissu urbain.

Le programme immobilier du pôle artisanal est porté par un investisseur privé qui réalisera sa construction, le conservera dans son patrimoine et en assurera la gestion locative et l'entretien. Plusieurs entreprises du secteur de la construction ont déjà manifesté leur intérêt pour occuper les locaux d'activités du pôle artisanal. Par ailleurs, la commercialisation des locaux sera réalisée en partenariat avec la Ville, notamment afin de garantir des valeurs locatives maîtrisées.

Dans ce contexte, a été prise, en date du 21 mai 2014, une délibération du Conseil Municipal n°DG 14_05_15 décidant la vente de ces parcelles au prix de 470 000 €, sous condition suspensive de leur désaffectation et de leur déclassement, à Monsieur B. avec faculté de substitution à une société dont il sera le gérant, en vue de la réalisation de ce projet.

La désaffectation et le déclassement desdits biens ayant eu lieu, il est donc proposé de confirmer la cession de ces biens.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 04 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (Les Républicains-UDI-MoDem)

NPPV : 00

15_11_05 – Choix du mode de gestion en Délégation de Service Public du parking de la Place des commerces

La ville de Romainville va lancer une Délégation de Service Public pour la gestion du parking de la Place des Commerces.

Le parking souterrain du marché comporte un niveau totalisant 101 places de stationnement, dont 79 places font l'objet de l'exploitation par délégation de service public (14 places pour les commerçants du marché et 8 places concédées à Romainville Habitat).

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Réception de la coque du parking novembre 2015
- Début des travaux décembre 2015
- Livraison des logements et du parking public juin 2016
- Ouverture du marché septembre 2016

La Commission Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) a été saisie le 14 septembre 2015 et a émis un avis sur le principe du mode de gestion du parking de la Place des Commerces. Son choix s'est porté sur une gestion en délégation de service public

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

Abstention : 03 (Les Républicains-UDI-MoDem)

NPPV : 00

15_11_06 – Approbation de la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de Romainville

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Romainville a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 25 mars 2009. Six modifications ainsi qu'une révision simplifiée ont depuis été approuvées par les Conseils Municipaux des 25 novembre 2009, 30 juin 2010, 26 janvier 2011, 26 janvier 2012, 27 mars 2013, 22 janvier 2014 et 25 février 2015.

S'agissant d'un document évolutif, il doit s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux projets d'aménagement et de constructions que souhaite développer la Ville afin de mettre en œuvre son projet de territoire. La présente modification porte sur la suppression d'une servitude d'intention de voirie devenue inutile et son remplacement par la protection du passage piéton existant reliant la rue Floréal et la rue Madeleine Odru au titre des sentes.

Les documents du PLU modifiés sont :

- les annexes du règlement écrit
- les règlements graphiques
- le rapport de présentation est complété par ce présent exposé des motifs et actualisé.

Le projet de modification a été notifié aux personnes publiques visées à l'article L121-4 du code de l'urbanisme (services de l'Etat, Conseil Régional et Départemental, STIF, Communes limitrophes...). Aucun avis des personnes publiques associées n'a été émis. Le dossier du projet de modification a été soumis à enquête publique prescrite par un arrêté du maire (n°000017). Elle s'est tenue du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015 sur la base d'un dossier, mis à disposition du public en mairie.

L'affichage de l'avis d'enquête publique a été effectué en Mairie de Romainville, dans le centre administratif R2000 et sur les panneaux administratifs présents sur le territoire de Romainville, du 11 septembre 2015 au 28 octobre 2015 inclus. Les parutions légales ont été effectuées au sein des journaux Le Parisien et Les Petites Affiches le 11 et le 30 septembre 2015. La mise en ligne du dossier d'enquête publique a été effectuée sur le site de la ville de Romainville <http://www.ville-romainville.fr/> du 24 septembre 2015 au 28 octobre 2015 inclus.

Observations émises et conclusions du Commissaire-enquêteur

Quatre observations ont été portées au registre d'enquête publique et un courrier envoyé au commissaire enquêteur. Elles concernent principalement des questionnements sur les mesures de protection prises pour les sentes, qui ont été inscrites antérieurement à cette modification. (introduites par la modification n°4 du PLU) et sur l'avancement du volet patrimonial, qui est en cours de réalisation et qui sera inclus au PLU en 2016.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 17 novembre 2015. Il considère que les formalités réalisées pour informer le public étaient adaptées à l'importance du projet et ont permis une information correcte du public (durée, permanences, publications, affichages et tenue du registre) et que l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique respectait les exigences réglementaires et répondaient aux besoins d'information du public. Il indique que l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et sans aucun incident.

Après examen des observations portées au registre et les informations reçues et après avoir étudié les avantages et inconvénients, le commissaire enquêteur émet **un avis favorable à la modification n°7 du PLU.**

Au vu de l'ensemble de ces éléments et dans le cadre de la procédure de modification du Plan

Local d'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme,
- **d'approuver le dossier de modification n°7 du PLU, annexé à ce rapport.**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 5 (Front de Gauche-Romainville Ensemble) – 3 (Les Républicains-UDI-MoDem)

NPPV : 00

15_11_07 - Cession du bien cadastré section AM n°122 – secteur Ormes/Oseraies

La Ville de Romainville est devenue propriétaire en 2009 d'une parcelle nue, cadastrée section AM n°122, dont l'adresse cadastrale est « Les Grands Champs » (secteur Ormes/Oseraies), suite à une procédure de bien vacant menée sur ce bien.

Cette parcelle, d'une superficie cadastrale de 226m², est actuellement entièrement enclavée.

Un programme prévoyant la construction de deux maisons individuelles pour une surface de plancher totale de 187,66 m² est envisagé sur cette parcelle, qui sera rattachée à une assiette foncière plus large.

Aussi, il est proposé de valider la proposition de cession de cette parcelle au prix de 70.000,00 € (SOIXANTE-DIX MILLE EUROS), soit une charge foncière d'environ 373 €/m² de surface de plancher, correspondant à la Charte Promoteurs et validé par France Domaine, au profit de la SCCV ORMES.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

Abstentions : 03 (Les Républicains-UDI-MoDem)

NPPV : 00

AFFAIRES ECONOMIQUES

15_11_08 – Convention de cofinancement d'étude commerciale dans le cadre du NPNRU Youri Gagarine entre la Ville de Romainville, l'EPARECA et la Caisse des Dépôts et Consignations

Le contexte de l'étude commerciale :

Le quartier Youri Gagarine, composé exclusivement de logements collectifs, dispose d'un centre commercial privé appartenant à une SCI. Ce quartier fait partie de la nouvelle géographie prioritaire et du Nouveau Programme de Renouveau Urbain au sein duquel le volet commerce de proximité apparaît être une composante essentielle. Le centre commercial Youri Gagarine est implanté, depuis 1970 en limite Sud-Ouest du quartier. Il comprend à ce jour une locomotive alimentaire sous enseigne Leader Price, une pharmacie, une boulangerie, une boucherie, une supérette, une auto-école, deux salons de coiffure, un tabac-presse, soit 9 commerces actifs sur un ensemble de 10 cellules commerciales. Ce centre commercial tourne le dos au quartier et est très peu visible du principal axe routier.

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

La ville souhaite redynamiser cet espace dans le cadre d'une réflexion urbaine d'ensemble portée sur le NPNRU Youri Gagarine en cours d'élaboration, dont l'objectif est de pouvoir transférer les cellules commerciales existantes le long de l'avenue Lénine et de les organiser autour d'une place.

L'EPARECA :

La commune sur la thématique particulière des commerces de proximité a sollicité l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux, dont le rôle est d'accompagner les collectivités locales dans la reconquête de leurs zones commerciales et artisanales de proximité, au sein des quartiers en rénovation urbaine, afin d'apporter du confort de vie et recréer durablement du lien social.

Le contenu de l'étude :

Pour alimenter la réflexion de la Ville et l'EPARECA sur l'approche et les actions à mettre en œuvre pour la revitalisation du commerce, le lancement d'une étude commerciale approfondie est nécessaire. Cette étude comporte deux volets :

- Commercial : état des lieux des commerces existants, détermination du potentiel commercial du quartier, programmation commerciale, enquête auprès de 200 ménages.
- Expertise juridique et foncière pour notamment estimer l'ensemble des coûts de maîtrise foncière du centre commercial existant et ceux liés aux transferts des commerces existants dans des nouveaux locaux.

La convention de cofinancement :

Il a été établi un partenariat entre la Ville de Romainville, l'EPARECA et la Caisse des Dépôts et Consignations afin de permettre un cofinancement de l'étude dont le budget total est de 27 927 € TTC, chaque partie s'engageant à verser la somme de 9 309 € TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 26

Contre : 03 (Les Républicains-UDI-MoDem)

Abstentions : 01 (Mme Le Maire) – 5 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

NPPV : 00

HABITAT

15_11_09 – Opération programmée d'amélioration de l'habitat « Copropriétés dégradées » de Romainville Avenant n°1 : la convention d'OPAH CD

La convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – « Copropriétés Dégradées » de Romainville a été signée par la Communauté d'agglomération Est Ensemble, la Ville de Romainville et l'ANAH le 25 novembre 2013.

Cette convention établissait notamment les engagements financiers des partenaires ANAH et CAEE en investissement (subventions aux adresses en vue de la réalisation de travaux).

L'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat – « Copropriétés Dégradées » de la Ville de Romainville, portent sur 23 adresses (15 copropriétés et 8 monopropriétés) du centre-ville, représentant 240 logements, est arrivée à l'issue de la première année de suivi animation.

Celle-ci a permis d'actualiser les diagnostics sur l'ensemble des adresses ainsi que les

estimations de travaux et les subventions correspondantes pour chacun des financeurs.

Au terme de cette année de diagnostic, il s'avère que 9 des adresses (4 monopropriétés et 5 copropriétés) ne rentrent plus dans le champ de l'OPAH-CD (travaux réalisés ou propriétaires qui n'ont pas adhéré au dispositif) et doivent être retirées de la convention.

De plus, il apparaît que les besoins en travaux de ces copropriétés sont inférieurs aux estimations initiales.

Les partenaires ont donc convenu, lors du comité de pilotage du 5 décembre 2014, de modifier la liste des adresses bénéficiant de l'OPAH-CD et d'actualiser les enveloppes de subvention travaux de chacun des partenaires.

Ainsi, 8 nouvelles adresses ont alors été proposées et sont donc à inclure à la convention.

Il est à noter que deux adresses sont maintenues dans l'attente de la définition des suites opérationnelles plus coercitives.

Après avenant, la convention comprendrait ainsi 22 adresses (20 copropriétés et 2 monopropriétés) et 258 logements.

Le 2 juin dernier, le Conseil communautaire a approuvé l'avenant n°1 de la convention d'OPAH-CD de Romainville qui a principalement apporté des modifications sur les points suivants :

- modification de la liste des adresses,
- Actualisation de l'enveloppe ANAH concernant les travaux en parties communes et du financement de l'ingénierie.
- modification des objectifs de travaux éligibles au programme Habiter Mieux et de l'enveloppe correspondante réservée par l'État

L'avenant présenté initialement ne tenait pas compte des remarques effectuées par l'Anah, partenaire principal du projet, relatives au montant des aides individuelles déjà allouées et au financement du programme Habiter Mieux. Il est précisé que les modifications apportées ne modifient en rien les engagements de la Communauté d'agglomération. Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : 00

Abstentions : 00

NPPV : 00

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

15_11_10 - Convention entre la Ville de Romainville et l'Institut médical de Romainville

La Ville de Romainville, via son Centre Municipal de Santé joue un rôle majeur dans l'accès aux soins des romainvillois.

Le Centre Municipal de Santé est soumis par l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à une obligation de coordination de soins entre les professionnels pour la prise en charge de ses patients, impliquant un parcours de soins.

Soucieuse de formaliser et renforcer le partenariat établi avec l'Institut médical de Romainville, la Ville propose de signer une convention permettant de structurer et d'améliorer la collaboration entre les professionnels des deux établissements.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents
Contre : 00
Abstentions : 00
NPPV : 00

EMPLOI-INSERTION

15_11_11 - Projets citoyens

Chaque année, de nombreux jeunes souhaitent entreprendre des projets pour leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi lors des ateliers territoriaux ayant eu lieu à Romainville, dans le cadre du diagnostic réalisé pour le contrat communautaire, il a été soulevé que les jeunes sollicitent largement le PIJ ou la mission locale pour la réalisation de projets type Bafa, projet de mobilité, projet de formation etc. La question financière freine, dans de nombreux cas, la réalisation du projet du jeune qui se retrouve ainsi ralenti dans son processus d'intégration socioprofessionnelle entraînant chez lui un fort sentiment d'injustice et d'inégalité.

Parallèlement, les acteurs notent de la part des jeunes une forte méconnaissance des institutions, mais également un manque d'engagement citoyen de la part de la jeunesse.

La démarche de « projet citoyen » vise à accorder une aide complémentaire aux financements de droit commun existants pour des projets menés par des jeunes en contrepartie d'un service rendu à la collectivité.

Le projet Citoyen a été conçu pour favoriser une dynamique de solidarité entre la population locale, la ville et « ses » jeunes en créant les conditions d'une confiance et d'un engagement mutuel, réciproque et solidaire.

Ils visent à créer les conditions d'une mise en capacité d'agir des jeunes issus des quartiers et plus particulièrement :

- A soutenir et à accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet, en contrepartie d'un engagement (heures citoyennes) dans un temps donné, sur une action d'utilité sociale ou d'intérêt général.
- A développer la responsabilité citoyenne du jeune.
- A susciter l'intervention des jeunes dans la vie locale et modifier positivement leur image auprès de la population.
- A favoriser l'initiative des jeunes et rendre les jeunes acteurs de leur parcours d'insertion sociale, professionnelle ou de formation
- A valoriser les compétences des jeunes en leur donnant l'opportunité de s'investir dans un projet.
- A favoriser la création de liens intergénérationnels.
- A mettre en place un projet partagé et collectif entre les jeunes, la municipalité, les services de la Ville et le monde associatif.

La mise en œuvre de ce projet nécessite plusieurs phases distinctes :

■ **Phase 1 : Information du public sur l'existence du projet des heures citoyennes**

Le public visé est le public 16-25 ans, résidant à Romainville. Les principaux prescripteurs pour cette action seront la mission locale, le point information jeunesse et les espaces de proximité.

■ **Phase 2 : constitution du dossier et demande de subvention**

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Titre du projet et porteur(s) de projet.
- Situation actuelle.
- Niveau de qualification.
- Description, objectifs et motivation du projet.
- Budget prévisionnel.
- Accompagnement éventuel dans l'élaboration du projet oui ou non.

Les pièces justificatives demandées seront les suivantes :

1. Obligatoire : photocopie de la pièce d'identité ; pour les mineurs : autorisation des parents à déposer un dossier et à réaliser une contrepartie d'utilité sociale; si scolarisé : certificat de scolarité/ carte d'étudiant ; si inscrit à Pôle Emploi numéro Pôle Emploi.
2. Selon projet : Attestation partenaires ou co-financement.

■ **Phase 3 : sélection des dossiers**

Le comité de décision est composé de l'élu en charge de l'insertion, un représentant de la mission locale, du point information jeunesse, le référent 16-25 ans, les associations de jeunes, un représentant préfectoral. Il sélectionne les projets et attribue les subventions.

Les projets devront favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

■ **Phase 4 : réalisation des heures citoyennes**

Deux contre parties sont prévues :

- Un module commun autour de la citoyenneté
- La réalisation des heures citoyennes

Si le jeune émet une préférence dans son dossier de candidature sur le type d'heures qu'il souhaiterait réaliser, le comité de décision reste, cependant, décisionnaire sur l'affectation du jeunes en fonction des possibilités.

Après son affectation un tuteur est désigné au sein du service pour le suivi de la réalisation des heures.

Les missions proposées seront adaptées aux profils des jeunes : une attention particulière sera portée au contenu des missions attribuées aux mineurs, de même pour les jeunes suivant une scolarité et/ ou une formation les missions proposées seront sur des temps adaptés afin de ne pas les mettre en difficulté.

■ **Phase 5 : versement de la subvention**

La base de calcul de l'indemnité est de 10€ net de subvention pour 1 heure citoyenne effectuée.
La subvention sera versée après la participation au module commun et la réalisation de l'ensemble des heures citoyennes prévues.

La subvention ne pourra pas excéder 350€ par projet et par jeune à l'exception des projets présentant une dimension citoyenne et/ ou solidaire pour lesquels une majoration pourra être accordée.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : 00

Abstentions : 00

NPPV : 00

TECHNIQUE

15_11_12 - Mise en place du projet de déploiement des compteurs communicants

GrDF gère, en France, le réseau de distribution du gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz vers les consommateurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle-1 de l'environnement et la nécessité de rechercher des mesures visant à la sauvegarde de tout type de ressources naturelles, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage visant à mettre en place un nouveau système automatisé « Compteurs communicants gaz » permettant le relevé à distance des consommations. GrDF a pour objectif le développement de la maîtrise de l'énergie et l'amélioration de la qualité de facturation sur index réels au lieu d'une facturation sur index estimés. Tandis que les consommateurs, s'ils sont intéressés, auront accès, sur internet, aux données quotidiennes sur le site de leur distributeur de gaz. Voire même pour l'utilisateur qui souhaite encore plus de données, plus proche du temps réel, la possibilité de brancher gratuitement son propre dispositif sur le compteur GrDF.

Ces nouveaux services impliquent le remplacement de 11 millions de compteurs existants, l'installation de 15 mille concentrateurs sur les points hauts (bâtiments communaux) et la mise en place de nouveaux systèmes d'informations permettant la collecte et le traitement quotidien des données transmises par les 11 millions de compteurs en m³, en kWh et leur diffusion auprès des différents acteurs et usagers.

L'hébergeur, personne publique propriétaire (ville), accueillera les concentrateurs sur les bâtiments communaux listés dans la convention jointe moyennant une redevance annuelle de 50 euros H.T. par site équipé. GrDF prendra en charge l'intégralité des travaux d'aménagement relatifs à l'installation des concentrateurs, comme le remplacement des compteurs existants chez les consommateurs.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 34

Contre : 00

Abstentions : 01 (Front de Gauche-Romainville-Ensemble)

NPPV : 00

ACTION SOCIALE

15_11_13 - Appel à Projet PLIE 2015-2017

Déclaré d'intérêt communautaire, depuis décembre 2011, au titre des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'Emploi, le PLIE communautaire « Ensemble pour l'Emploi » centralise les demandes de concours auprès du Fonds Social Européen.

Le Fonds Social Européen (FSE) soutient le PLIE sur le thème des politiques territoriales d'investissement pour la croissance et l'emploi, et plus particulièrement sur l'axe de la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion.

Dans ce cadre, la Ville doit répondre à un appel à projet triennal qui permettra le financement du poste de référent PLIE sur Romainville sur la période 2015-2017.

Ainsi, afin de poursuivre l'accompagnement renforcé proposé aux bénéficiaires du RSA Romainvillois dans leur recherche d'emploi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de l'appel à projet 2015-2017.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : 00

Abstentions : 00

NPPV : 00

COMMUNICATION :

15_11_14 -Adoption de la Charte Romainvilloise du dialogue citoyen

La Charte du dialogue citoyen vient réaffirmer l'attachement de la Ville à la citoyenneté, déjà active sur notre territoire. Cette démarche d'échanges menée avec les Romainvillois va à présent prendre la forme d'un document écrit.

Une première version de la charte a été présentée aux habitants le 4 novembre (à l'espace Cachin), qui ont pu formuler des propositions avant son adoption par le conseil municipal du 25 novembre.

Les objectifs de la charte

- Développer la citoyenneté

Favoriser l'implication, la participation du plus grand nombre à la vie de la cité.

- Promouvoir un dialogue constructif entre les Romainvillois et la Ville

Favoriser les capacités d'écoute, d'échange, de construction entre la collectivité (les élus, l'administration) et les Romainvillois, constitués, ou non, en associations.

- Créer les conditions de la participation citoyenne

Il est important que la voix de tous ceux qui le désirent puisse être entendue. La Ville souhaite que chaque individu, se sente légitime à prendre la parole, exprimer son point de vue.

- Renforcer le "vivre ensemble"

Permettre à tous les Romainvillois de se rencontrer, d'échanger, d'apprendre à mieux se connaître

et à sortir des préjugés.

Les acteurs du dialogue citoyen

- Les Romainvillois : habitants, citoyens, usagers des services publics... quels que soient leur nationalité, leur âge.

- Les associations : elles œuvrent dans des domaines très variés (sport, culture, entraide, loisirs, solidarité...) et jouent un rôle essentiel dans le développement de la citoyenneté.

- Le tissu économique : les commerces qui favorisent le lien social à l'échelle d'un quartier ; les entreprises dont la présence est source d'emplois et donc de cohésion sociale.

- La Ville

Le maire et les conseillers municipaux, issus du suffrage universel, sont légitimes pour prendre les décisions et garantir l'intérêt général. Les services municipaux sont chargés, au quotidien, de la mise en œuvre du service public et fournissent une expertise technique qui éclaire les choix des élus.

Une charte co-élaborée avec les citoyens

La charte du dialogue citoyen, point de départ d'une démarche commune, a été co-construite avec les citoyens. Trois réunions publiques ont ainsi été organisées dans les espaces de proximité en mai et juin dernier. Près d'une centaine de Romainvillois y ont pris part.

Le premier atelier visait à réfléchir en petits groupes à la question « c'est quoi être citoyen ? ». Les échanges ont permis d'élaborer une définition collective et vivante de la citoyenneté qui sera insérée dans la charte.

Le deuxième temps de la démarche était destiné à recenser les ingrédients permettant de favoriser la participation citoyenne. Les échanges ont mis en avant des attentes concernant les dispositifs à venir et souligné l'importance de la concertation.

Lors du troisième atelier, les participants étaient invités à réfléchir aux principes et objectifs à intégrer dans la Charte. Un certain nombre de principes ont ainsi été mis en avant, ceux qui rendent possible l'exercice réel de la citoyenneté :

- Liberté, égalité, fraternité
- Respect
- Écoute
- Courtoisie
- Honnêteté
- Transparence
- Clarté
- Convivialité
- Adaptation
- Proximité

Des traductions concrètes

La Ville met en œuvre de multiples actions qui se rattachent à la citoyenneté. Elles sont rappelées dans cette charte. A travers les ateliers urbains, les réunions de concertation, le

dispositif des habitants référents, la Ville s'attache à créer les conditions d'un dialogue constructif sur l'ensemble des projets mis en œuvre. Parallèlement, les actions liées à la citoyenneté qui existent déjà à Romainville seront également renforcées : le projet « philo pour tous », l'université populaire la Fabrique des savoirs, le comité des retraités...

De nouveaux dispositifs citoyens verront le jour : les conseils citoyens, le conseil des enfants, une cérémonie de remise des cartes électorales, un café des parents à la Maison de l'Enfance, un comité d'usagers de la ludothèque...

La charte ne sera donc pas un outil figé. Elle constituera au contraire le point de départ d'une dynamique pour un dialogue constructif dans les années à venir.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32

Contre : 00

Abstentions : 03 (Les Républicains-UDI-MoDem)

NPPV : 00

RESSOURCES HUMAINES

15_11_15 - Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la Ville doit faire l'objet de modifications compte tenu de l'intervention de modifications dans l'organisation des services (recrutements, départs...), modifications dans les carrières des agents (changements de filières...) et des résultats de la Commission Administrative Paritaire de juillet concernant les propositions d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 05 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

NPPV : 00

15_11_16 - Temps partiel et modalités d'application

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le temps partiel de droit, fixé par la loi, peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70, 80 % du temps plein.

Le temps partiel sur autorisation, qui nécessite l'avis du comité technique, est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail.

Il peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités

Hôtel de Ville

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

www.ville-romainville.fr

d'application locales après avis du comité technique.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : 00

Abstentions : 00

NPPV : 00

15_11_17 - Fixation du taux de vacation de psychologue

Dans le cadre de leurs missions, certains agents sont confrontés à des situations de crise, d'agressivité, d'urgence, ce qui rend particulièrement difficile la mise en place des missions qui leurs sont dévolues. Ces situations peuvent entraîner stress et sentiment d'être démunis.

Les équipes doivent donc être accompagnées et soutenues, notamment par un psychologue qui aura pour missions :

- soutenir et écouter les professionnels dans leurs missions d'accueil et d'accompagnement du public
- permettre aux professionnels, à travers l'analyse de certains dossiers, de prendre du recul sur leurs pratiques
- animer des temps de réflexions autour de thématiques ayant trait aux missions du service afin de permettre aux professionnels de comprendre et appréhender au mieux les situations auxquelles ils se trouvent confrontés

L'analyse des pratiques permet aux agents de l'équipe de mieux se situer par rapport au public, de renforcer les attitudes et comportements pertinents afin de faire face aux situations difficiles.

Des vacations de psychologue sont déjà mises en place et conventionnées avec le Conseil Départemental, notamment dans le cadre légal du dispositif du RSA, et sont fixées à 23€ nets de l'heure.

Afin d'harmoniser la rémunération des psychologues intervenant pour de la supervision d'équipe au sein de la collectivité, il est proposé de fixer un taux de vacation unique de 23€ nets de l'heure pour tous les recrutements de psychologues vacataires.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : 00

Abstentions : 00

NPPV : 00

DIRECTION GENERALE

15_11_18 - Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Fernando Oliveira Lourenço, Conseiller municipal délégué

L'article L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dans ses alinéas 1 et 2 : « Le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Monsieur Fernando Oliveira Lourenço, Conseiller municipal délégué ayant été victime de

menaces au couteau le samedi 3 octobre 2015 au 100 rue Rosenfeld, la protection fonctionnelle est donc sollicitée.

A cet égard, il appartient au Conseil Municipal de régler par ses délibérations les affaires de la commune et de délibérer, notamment sur toute question pouvant engendrer les dépenses pour la collectivité, notamment sur la protection fonctionnelle de Monsieur Fernando Oliveira Lourenço

Il sera donc demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Fernando Oliveira Lourenço,
- de mandater la somme correspondant au remboursement des honoraires de l'avocat assurant la défense des intérêts de Monsieur Fernando Oliveira Lourenço.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : 00

Abstentions : 00

NPPV : 00

15_11_19 - Réserve parlementaire

Monsieur le sénateur Gilbert Roger propose pour la ville de Romainville un montant de 70 000 euros HT dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Il est proposé que ce montant soit affecté à la réhabilitation de l'ancien Centre Médical de Santé qui va abriter certains services de la ville de Romainville.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : 00

Abstentions : 00

NPPV : 00

COMMANDE PUBLIQUE

15_11_20 - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission de Monsieur Mamet

Dans les communes de plus de 3500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du maire ou de son représentant et cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres de la CAO ont été élus par délibération le 6 avril 2014.

Le 22 septembre 2015, Monsieur Jean-Claude Mamet membre titulaire de la CAO a présenté sa démission en tant que conseiller municipal. Cette démission a pour objet de conférer la qualité de membre titulaire de la CAO à sa suppléante, Madame Corinne Buzon.

Le conseil Municipal prend acte de cette délibération.

La séance est levée à 21h55



Caroline VALLES

*Maire,
Vice-Présidente du Conseil Départemental
de la Seine Saint Denis.*

Compte rendu affiché le : 03 décembre 2015

INTERVENTIONS :

- **Philippe GUGLIELMI – 1^{er} Maire-adjoint :**

Hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

- **Déclaration du Front de Gauche – Romainville Ensemble**
- **Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller municipal :**

**Attentats du 13 novembre 2013.
Arrivé des réfugiés à Romainville.
Approbation du périmètre du futur Établissement Public Territorial (EPT) d'est Ensemble.**

-
- **Serge BARDIN – Conseiller municipal :**

**Cession d'un terrain communal rue de la Fraternité.
Approbation de la modification n°du PLU.
Cession d'un bien cadastré – Secteur Ormes/Oseraies.
Convention de cofinancement d'étude commercial dans le cadre du NPNRU entre la ville, l'EPARECA et la CDC.
Choix du mode de gestion du parking de la place du commerce.
Approbation de la Charte du dialogue citoyen.**

- **Corinne BUZON – Conseillère municipale :**

**Cession des Ormes/Oseraies.
Modification du PLU n°7.
Opération Programmée d'amélioration de « copropriétés dégradées » et retour sur la famille expulsée.**

- **Stéphane DUPRE – Conseiller municipal :**

Choix du mode de gestion en délégation de service public du parking de la place des commerces.

- **Fernando OLIVEIRA-LOURENCO – Conseiller municipal :**

Réponse à la question de M. serge BARDIN – Conseiller municipal

**Intervention de Philippe Guglielmi, Premier maire-adjoint.
Hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015
Conseil municipal du 25 novembre 2015
pour le groupe PS**

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Le 13 novembre 2015, la République, le peuple français ont été frappés au cœur. Des intégristes déshumanisés ont effacé des vies, des vies d'hommes et de femmes, et parce que lorsque l'on assassine la jeunesse, on tue deux fois, ces assassins sans foi ni loi ont montré leur cruauté.

Cependant, l'excellente tenue des forces républicaines et des sauveteurs ont montré que la République se relève toujours.

Nous nous inclinons devant la douleur des familles, nous pensons à celle et ceux qui sont décédés, nous pensons à tous les blessés.

Par eux, c'est la France qui a été attaquée, dans ses valeurs, dans sa chair. Encore une fois, la République s'est relevée et la laïcité continue à être un rempart contre tous les extrémismes.

Vive la République.

DECLARATION DU GROUPE FRONT DE GAUCHE-ROMAINVILLE ENSEMBLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/2015

Nous partageons la tristesse profonde, l'émotion de notre peuple face à l'horreur, à la vague monstrueuse d'attentats qui a frappé notre pays.

Notre compassion à l'égard des victimes, de leur famille et de leurs proches n'a d'égale que notre détermination à combattre ces criminels.

Ils ont fauché notre jeunesse dans toute sa diversité, heureuse de boire un verre à la terrasse d'un bistrot parisien.

Ils refusent le plaisir, la culture, le sport... la joie de vivre. Ils ont pour ennemis les principes fondateurs de notre République, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Nous appelons à rejeter absolument tout amalgame et toutes discriminations, à ne pas « désigner » une partie de la population française. Ce serait tomber dans le piège tendu par les terroristes.

Assurer la sécurité de la population contre de tels actes demande avant tout des moyens matériels et humains pour la justice, la police, la sécurité civile, les services de renseignement et une défense opérationnelle sur le territoire national.

Ces exigences sont depuis des années sacrifiées au nom des politiques d'austérité.

Nous saluons l'action exemplaire des forces de l'ordre, de secours, des urgentistes, des personnels de Santé, des agents territoriaux.

La solidarité nationale, l'égalité des droits, l'entraide, l'éducation, la culture, la laïcité sont les pistes sérieuses pour combattre la gangrène obscurantiste.

Les services publics, en particulier de Santé et d'éducation sont essentiels pour conforter une République fraternelle porteuse d'un pacte social et écologique.

Les moyens nécessaires à leur développement doivent être dégagés de façon urgente, des choix d'austérité gouvernementaux.

Dans ces événements, nous affirmons que sécurité et démocratie vont de paire, c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de sécurité en affaiblissant la démocratie.

De même, il ne peut y avoir de cohésion nationale sans cohésion sociale.

Il est enfin vital que le combat pour la paix prenne une nouvelle dimension dans notre pays.

Nous devons sortir des logiques de guerre.

Il faut traquer ceux qui enrichissent Daesh et cesser de légitimer des Etats qui favorisent son expansion.

Pour construire une Paix juste et durable, aucune solution ne sera trouvée en dehors du droit international. Il est également impératif de contrôler et de diminuer le commerce des armes.

Il faut aider les forces qui combattent Daesh sur le terrain, dont les Kurdes sont le meilleur exemple. Et enfin, limiter les libertés, ouvrir la possibilité de l'arbitraire, s'engager dans un état d'exception durable feraient le jeu des ennemis de la République.

Aujourd'hui, les artistes remontent sur les planches. Nous reprenons place aux terrasses des cafés, les marchés de Noël auront lieu. Autant d'actes de vie et de résistance. Alors la résistance politique et le débat démocratique doivent aussi pouvoir s'exprimer.

Brigitte Moranne

Le 24/11/2015

Conseil municipal
Mercredi 25 novembre 2015

Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR
Président du groupe Les Républicains-UDI-MoDem

Objet : Intervention sur les attentats du 13 novembre 2015

Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Il y a une dizaine de jours, Paris était frappé au cœur.

Aujourd'hui, nous partageons tous le même chagrin et la même infinie tristesse.

Nous exprimons ici toutes nos condoléances aux proches des victimes et notre solidarité avec nos forces de l'ordre et de secours qui encore une fois ont été remarquables et exemplaires.

Nous remercions le courage de tous ces anonymes qui ont contribué à protéger et sauver des vies.

Ils veulent que nous ayons peur à tous les moments de notre vie. Nous devons donc prendre les décisions nécessaires pour protéger, protéger vraiment, sans failles et sans faiblesse, et pour défendre, défendre vraiment notre pays contre ceux qui veulent le soumettre.

Nous devons faire bloc.

Nous soutenons l'état d'urgence décrété il y a 10 jours par le Président de la République et prolongé pour trois mois par le Parlement.

Nous soutiendrons toutes les mesures destinées à renforcer la sécurité de tous car nous le savons : la menace est toujours là et risque d'être là pour un temps long.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus de faux semblants. Nous sommes en guerre.

L'échec n'est pas permis, nous devons vaincre l'extrémisme venu de l'extérieur comme de l'intérieur.

La mode est de dire « qu'avons-nous raté ? » et d'afficher que nous aurions dans ces dérives une responsabilité. Le fameux « terreau de notre responsabilité » et à

expliquer que tout cela d'une certaine manière n'est pas la faute des criminels mais la faute des victimes.

Bien sûr il y a toujours une responsabilité, des compromissions et des laxismes divers et variés.

Si tout allait bien, s'il n'y avait pas de chômage, si les familles étaient stables et sécurisantes pour tous les enfants, les choses pourraient évidemment être différentes, plus heureuses et plus sereines.

Mais l'intégrisme, le fondamentalisme, le terrorisme, sont des dérives qu'il faut combattre et ne pas les excuser.

Alors NON ! Nous ne sommes pas responsables !

Notre unité doit être exemplaire, notre détermination inébranlable afin que nos valeurs triomphent : la liberté est notre bouclier, l'égalité notre boussole et la fraternité notre arme.

Il y a une dizaine de jours, Paris était frappé au cœur.

Je tiens à remercier les Romainvillois et Romainvilloises qui ont accordé leur confiance à notre liste « Unis pour réussir ». Malheureusement, ces voix n'auront pas suffi à nous maintenir au second tour.

Toutes fois, le pouvoir en place devrait avoir la victoire plus que modeste. Quand on a dans sa propre ville près de 63 % d'abstention, soit 9 points de plus qu'aux municipales et qu'on a perdu au passage près de 500 voix, on ne peut pas dire que cela soit un plébiscite. En effet, 2170 voix sur 13526 inscrits, cela frôle le désaveu face à la politique que vous menez.

Aujourd'hui, la majorité actuelle du Département crie au loup et est tellement au aboie qu'elle en vient à passer de petits arrangements entre ennemis intimes. Ennemis d'hier, amis aujourd'hui, le PS appelle à la rescousse avant le second tour et le Parti Communiste / Front de Gauche plient.

Drôle de vision de la démocratie qui ne proposera alors à nos concitoyens qu'un seul choix au moment du vote ! Soyez en certain, ceci ne fera que détourner encore plus nos concitoyens du chemin des urnes et de la considération qu'ils ont des politiques.

Continuez comme cela, Mesdames et Messieurs de la gauche dans toutes ses nuances, et vous pourrez encore crier au loup contre le Front National, mais il sera trop tard !

Aujourd'hui, au vu des résultats nationaux où la gauche a été éliminée de nombreux cantons, seule l'alliance de la Droite et du Centre est en mesure de faire face à cette montée du Front National. Vous aurez beau continuer à stigmatiser notre alliance mais si lundi prochain des candidats du Front National ne pourront s'asseoir dans un siège de Conseiller départemental, ce sera bien grâce à l'UMP, l'UDI et le MoDem mais certainement pas grâce à la gauche.

Continuez vos petites tractations et vos reniements dans le seul but de garder vos postes, mais durant ce temps, des entreprises meurent, des concitoyens se retrouvent au chômage, certains attendent des logements sociaux depuis des années, la délinquance augmente et La caravane passe....

Conseil municipal
Mercredi 25 novembre 2015

Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR
Président du groupe Les Républicains-UDI-MoDem

Objet : Intervention sur l'arrivée des réfugiés à Romainville

Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Madame le Maire,

En aparté du Conseil Municipal de septembre, vous nous aviez annoncé l'arrivée de 70 migrants sur notre commune dans les quelques jours qui suivaient ce conseil. Cette annonce avait été relayée par la presse et avait fait l'objet de votre éditorial dans le dernier magazine de notre ville.

Au final, ce sont 54 personnes qui sont hébergés sur notre territoire et qui viennent en fait du lycée désaffecté Jean-Quarré du 20ème arrondissement où de nombreux problèmes ont eu lieu.

Pourrions-nous avoir quelques informations à ce sujet :

- Connaissez-vous les raisons pour lesquels les 70 personnes prévues au départ ne sont pas arrivées et qu'en est-il aujourd'hui des 54 personnes accueillies ?
- est-ce que ces différences tant dans le report de l'accueil que du nombre de personne ont eu des conséquences financières pour l'association Aurore et/ou pour la commune ?
- Est-ce que l'Etat n'avait pas passé des contrats avec des prestataires pour des repas, de la blanchisserie, etc. et qu'il aurait fallu honorer malgré l'absence des personnes ?

En tout état de cause, même s'il s'agissait de gérer une situation d'urgence, nous craignons que votre annonce ait été faite dans une certaine précipitation.

Réponse : La Mairie avait été informée par la Préfecture de l'arrivée de 70 réfugiés. Ceux-ci étant en Allemagne, ils ne sont pas arrivés à Romainville. Il n'y a pas eu de coût supplémentaire pour la commune.

Conseil municipal

Mercredi 25 novembre 2015

Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR Président du groupe Les Républicains-UDI-MoDem

Sujet : Approbation du périmètre du futur Etablissement Public Territorial (EPT) d'Est Ensemble

Madame le Maire,

En juillet, le marathon législatif s'est terminé. Le Parlement a adopté la loi portant la Nouvelle organisation territoriale de la République – la loi Notre.

Ce texte est une énorme déception. Une loi non aboutie qui a été détricotée au fil des débats.

L'enjeu n'était pas seulement de redéfinir des périmètres mais aussi des contenues en termes de compétences – redéfinir des projets de territoires.

Comme à son habitude, le gouvernement a adopté la méthode « hollandaise », un mauvais compromis plutôt qu'un bon consensus.

Le défi d'une gouvernance efficace, capable de mettre en place des projets de territoire, d'équilibrer la proximité des communes avec l'échelle stratégiques communautaire reste entier.

Il faut se demander quelle vision politique on donne au territoire, sinon c'est un élargissement sans approfondissement.

Le séminaire des élus qui s'est réuni le samedi 10 septembre à Est ensemble a permis de faire le constat, six années après la création de la Communauté d'agglomération, d'un manque cruel de mutualisation entre les villes et le peu de bénéfice en services à la population apportés sur le territoire.

Comment espérer avec cette nouvelle organisation une gestion plus efficiente dans ces conditions ?

L'objet de cette délibération est d'approuver le périmètre du nouvel établissement public territorial proposé par l'Etat – qui correspond à celui d'Est Ensemble.

Nous rappelons ici, qu'il y a un peu plus d'un an, les citoyens ont votés et élus leurs conseillers communautaires.

A l'issue de ce vote, 91 conseillers ont été démocratiquement élus.

Aujourd'hui, par un tour de passe-passe politique, les représentants des citoyens dans cette nouvelle instance imposée, ne devraient plus être que de 80 élus.

11 élus, choisis par les électeurs ne pourront donc plus les représenter.

C'est un véritable déni de démocratie !

Le vote des citoyens auraient dû être respecté.

Il aurait été tout à fait envisageable de constituer la nouvelle instance à partir des 91 élus existants et d'élire 80 élus au renouvellement des mandats.

Pour faire respecter le choix des électeurs et pour de vrais intercommunalités de projet, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Conseil municipal
mercredi 25 novembre 2015**

**Intervention de Serge BARDIN
Conseiller municipal
Groupe LR, UDI, MoDem**

**Délibération relative à l'approbation de la
modification n°7 du PLU**

Les sentes et autres passages font l'objet de mesures de protection au titre du PLU.

Certaines présentent un intérêt patrimonial fort.

A l'occasion de l'enquête publique relative à cette modification, vous avez été interpellé par des associations de riverains sur l'intégration d'un volet patrimonial au PLU.

Vous avez répondu que cela sera fait dans le courant de l'année 2016.

Le PLU sera de compétence communautaire l'an prochain.

Pouvez-vous nous dire si les associations locales de défense du patrimoine seront associées à l'élaboration de ce volet et pas uniquement dans le cadre des enquêtes publiques ?

Réponse entendue de la Municipalité : Les associations seront consultées dans le cadre d'ateliers urbains.

**Conseil municipal
mercredi 25 novembre 2015**

**Intervention de Serge BARDIN
Conseiller municipal
Groupe LR, UDI, MoDem**

**Délibération relative à la cession d'un bien
cadastré - secteur Ormes/Oseraies**

Vous cédez tout à l'heure un terrain communal à 135€ le m². Vous cédez ici à une Société civile de construction vente, très proche du même promoteur immobilier local très actif au prix des domaines soit 373€ le m², prix très en -deca du prix du marché.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi la ville se refuse à valoriser son patrimoine en vendant au prix des domaines ?

Réponse entendue de la Municipalité : Ces parcelles sont enclavées. Qui voudrait les acheter ?

**Conseil municipal
mercredi 25 novembre 2015**

**Intervention de Serge BARDIN
Conseiller municipal
Groupe LR, UDI, MoDem**

Délibération relative à la cession d'un terrain communal rue de la Fraternité

La présente cession d'un terrain communal se fait de gré à gré au prix des domaines au travers d'une SCI à un promoteur immobilier local très actif.

Elle se fait à un prix de 135 € le m².

Vous cédez ici un bien communal à un prix en deca du prix du marché.

L'avis domanial est un avis simple. Vous pourriez céder ce bien à un prix différent.

Le projet immobilier consiste en la construction de locaux à usage d'activités artisanales et de bureaux.

Or, il existe depuis de nombreuses années dans le quartier ce type de locaux qui longtemps n'ont pas trouvé preneur et ont depuis pour la plupart changer de destination pour devenir des habitations.

Quelle garantie a la ville de voir respecter à terme la destination de ce pôle artisanal ?

Réponse entendue de la Municipalité : Un travail commun avec le promoteur garantira une construction conformément au projet.

Le promoteur local emploie une quinzaine de personnes sur la ville.

Le prix bas permettra un prix de sortie raisonnable et des coûts de vente ou de location plancher.

Les locaux préexistants sur le quartier ne sont plus adaptés à l'implantation artisanale.

**Conseil municipal
mercredi 25 novembre 2015**

**Intervention de Serge BARDIN
Conseiller municipal
Groupe LR, UDI, MoDem**

Délibération relative à la Convention de cofinancement d'étude commerciale dans le cadre du NPNRU entre la Ville, l'EPARECA et la Caisse des dépôts et consignations

Le centre commercial de Gagarine est un espace commercial privé géré par une SCI.

Le projet d'aménagement du quartier que vous portez prévoit de le transférer le long de l'avenue Lénine.

La présente étude de l'établissement public que vous présidez Madame le Maire depuis juin dernier, portera en grande partie sur l'évincement des commerces actuels, la détermination du cout des indemnités d'éviction, de transferts et sur les démolitions à projeter, plus joliment dit dans votre présentation, l'estimation des couts de maitrise foncière.

Pouvez-vous nous informer de la teneur des discussions en cours avec les commerçants, de leurs positionnements et attentes concernant les nouveaux locaux ?

Réponse de la Municipalité : 2 réunions préalables se sont tenues avec les commerçants. Aucune précisions apportées sur la teneur des discussions.

**Conseil municipal
mercredi 25 novembre 2015**

**Intervention de Serge BARDIN
Conseiller municipal
Groupe LR, UDI, MoDem**

**Délibération relative au choix du mode de gestion
du parking de la Place du commerce**

Cette délibération relative aux aménagements autour de la Place des commerces nous donne l'occasion une nouvelle fois de faire part solennellement de notre désolation à voir cette partie du centre ville défigurée.

La hauteur des constructions, la densification du bâti donnent le vertige.

Quel passant n'est pas saisi d'étourdissement quand il marche sur cette partie de l'avenue de Verdun.

Cette architecture néo Disneyland bon marché ne présage rien de bon pour le Romainville des années à venir.

Au delà de l'artifice caricatural de cette Place du commerce avec son horloge et son chapiteau, nous sommes inquiets du devenir du marché repositionné en rdc d'immeuble. Un marché est un lieu de convivialité, un espace de rencontre et de dialogue citoyen.

Marché déplacé, marché oublié, dit-on !

Vous nous direz que le marché est seulement déplacé en face ... mais déjà, on sait que certains commerçants qui font l'attrait du marché et sont moteur de son dynamisme ne suivront pas et ne s'installeront pas dans ce nouvel espace.

Il est à craindre que ce marché ne péricle.

Triste sort pour ce quartier !

Permettez nous une question ...

Il est prévu dans ce parking 14 places pour les commerçants du marché.

Il est dit dans le rapport de présentation que ce parc de stationnement disposera d'une hauteur de plafond de 2.50m permettant d'accueillir de petits utilitaires.

Or, peu de commerçants du marché possèdent de petits utilitaires mais plutôt des véhicules d'un plus grand gabarit notamment des véhicules frigorifiques de 10 m3.

Ces places de stationnement réservés sont elles bien adaptés ?

Cela est il conforme au permis de construire accordés initialement ?

Nous vous remercions des réponses que vous pourrez nous apporter.

Réponse de la Municipalité :

Les commerçants intégreront le nouveau marché sauf 2 d'entre eux qui resteront en extérieur.

Le gabarit des places correspond aux besoins des commerçants.

**Conseil municipal
mercredi 25 novembre 2015**

**Intervention de Serge BARDIN
Conseiller municipal
Groupe LR, UDI, MoDem**

**Délibération relative à l'approbation de la Charte
du dialogue citoyen**

A l'heure où les enjeux de citoyenneté sont au cœur à vif de la République, nous nous en voudrions de polémiquer sur cette question ou d'exprimer une position partisane stérile.

Néanmoins comme vous nous demandez d'approuver aujourd'hui cette Charte, permettez-nous ces quelques remarques et ces questions.

Tout d'abord même si il s'agit d'une démarche d'appropriation de la citoyenneté par le plus grand nombre de nos concitoyens, peut être aurait-il fallu sans dissenter longuement rappeler un peu plus fortement le cadre républicain dans lequel s'exprime la citoyenneté.

Même si nous sommes Ville philosophe et surtout parce que nous le sommes et que je ne serai certainement pas à la hauteur, je vous épargnerai et m'épargnerai également aussi, ici de grand débat sur l'idée de nation et de démocratie même si en ces temps cruels, remettre du sens à la notion de nation

de citoyen serait un pas vers plus d'exigence de nous tous vis-à-vis

Je me permettrai seulement une lecture critique de la charte que vous proposez.

Dès le premier paragraphe, vous mettez à ce dialogue citoyen un préalable, celui d'être « constructif ».

Qu'est-ce qu'un dialogue constructif ? N'est-ce pas une notion très subjective qui permet souvent de mettre fin au dialogue sous prétexte de ne pas être constructif !

A ce dialogue, vous y mettez des objectifs :

- Dégager des perspectives communes**
- Partager une vision de l'intérêt général**

Soit, il faut à toute démarche, donner des objectifs mais ne peut-on pas concevoir le dialogue citoyen en dehors de toute attente particulière à part celle d'être ensemble, d'échanger ! Faut-il nécessairement arriver à un point de vue commun ?

Nous disons oui , place au dialogue citoyen mais place aussi à la polémique, au désaccord, à la contradiction, aux engueulades dans le respect des personnes et des idées

A vouloir définir le cadre du dialogue citoyen, le risque est de vouloir le contraindre voire le contrôler, choisir ses interlocuteurs, choisir ses moments, choisir ses lieux

Nous sommes tous acteurs du dialogue citoyen.

Les associations sont des relais de citoyenneté qu'elles soient Romainvilloises ou pas, dès lors qu'elles sont engagées dans le débat local.

Les élus composant le conseil municipal et tous, au contraire de ce qui est dit dans cette charte, sont au contact direct de la population.

Le débat politique au sein de ce conseil participe au dialogue citoyen. Il ne faut pas opposer les militants politiques aux citoyens. Il y aurait d'un côté le débat citoyen, noble, et de l'autre le débat politique forcément partisan et qui n'enrichirait pas la vie publique locale !

En confortant cela, vous nuisez à la citoyenneté.

Le dialogue citoyen est d'abord un dialogue de proximité. Ne refusez pas l'approche par quartier, c'est là que se renforce le lien social.

Vous listez enfin les dispositifs liés à la citoyenneté.

Faut-il vraiment mettre sur un même plan le Conseil des enfants et les Conseils citoyen ?

Sur cette dernière instance, vous êtes attendue, vous le savez ! Pourriez-vous nous dire quand et comment ils seront mis en place ? Quels moyens seront mis à leur disposition ? Comment sera assuré leurs autonomies ?

Nous nous abstiendrons de voter l'approbation de cette charte dont vous faites le point de départ de votre démarche de dialogue et de participation.

Cette démarche de dialogue nous l'avons depuis longtemps engagé et nous ne nous abstiendrons pas de continuer à être à l'écoute de nos concitoyens et à revendiquer le débat public.

Madame le Maire, le dialogue citoyen, ca ne se décrète pas, ca se construit au quotidien dans les paroles mais aussi dans les actes.

Acquiescement du Maire mais pas de réponse concernant les conseils citoyen.

Conseil Municipal du 25 novembre 2015

Corinne Buzon
Conseillère Municipale
Romainville Ensemble - FDG

Cession Ormes/Oseraies

Y'a t'il eu une offre publique de vente ?

Hors c'est encore Monsieur B. qui a obtenu la vente, le même qu'a 2 rue Floréal, 39 rue Henri Barbusse, l'espace Ambroise Croizat, 130 avenue Kerautret, 53 rue Pierre Curie, programme rue des ormes, Oradour et rue de la fraternité ?

Y'a t'il eu d'autres personnes intéressées ? Lesquelles ?

Conseil Municipal du 25 novembre 2015

Corinne Buzon
Conseillère Municipale
Romainville Ensemble - FDG

Modification du PLU numéro 7

Pour nous, un PLU se construit dans la longueur, hors plutôt que toutes ces modifications successives qui consistent essentiellement à favoriser les promoteurs, on aurait pu faire UNE seule révision, ce qui aurait permis une véritable concertation avec les associations qui relaient les habitants.

Conseil Municipal du 25 novembre 2015

Corinne Buzon
Conseillère Municipale
Romainville Ensemble - FDG

Opération Programmé d'amélioration de "copropriétés dégradés" présentée par Asma Gasri et retour sur la famille expulsée : La famille Diassiguy

Nous approuvons ce programme et nous voterons pour,
cependant nous voudrions vous dire que notre groupe Romainville
Ensemble - FDG souhaitons toujours la réintégration de la famille
Diassiguy dans son logement conformément à la décision de justice du
27 octobre 2015.

Conseil Municipal du 25 novembre 2015

Corinne Buzon
Conseillère Municipale
Romainville Ensemble - FDG

Convention de cofinancement d'étude commerciale dans le cadre NPNRU Youri GAGARINE

Nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération car nous contestons le non respect de la mise en application de la loi du 21 février 2014.

Pourquoi commander des études coûteuses alors que le projet, selon la loi, n'a pas démarré.

Il faut d'abord consulter la population et les associations du quartier par le biais du Conseil Citoyen.

Réunion du Conseil municipal du 25 novembre 2015

Délibération : Choix du mode de gestion en Délégation de Service Public du parking de la place des commerces

Intervention : Stéphane DUPRÉ, Conseiller Municipal

Bonsoir à tous,

Les places de parking sont situées au niveau n-1 de l'immeuble qui va accueillir le futur nouveau marché, rue de Verdun. Je ne vais pas m'attarder sur la taille démesurée de cet immeuble en plein centre ville, érigé sur 27 m de hauteur, qui vient faire front au marché couvert actuel et à l'esprit village auxquels sont attachés les Romainvillois. Loin d'un urbanisme maîtrisé, comme le vante la une du journal municipal de cet été, la population assiste, non pas à une transformation de la ville mais à sa déformation.

Concernant le stationnement des commerçants : Il est écrit dans le compte rendu de la Consultation des Services Publics Locaux qu'il y a 14 places réservées pour les commerçants du marché, ce qui est très inférieur au nombre de commerçants. D'autre part il est écrit que le parking souterrain permettra d'accueillir des petits utilitaires alors que l'ensemble des commerçants du marché possèdent des utilitaires de grande taille.

Concernant le service rendu aux usagers:

- Il est écrit que le niveau-1 de 79 places va être ouvert à la fois aux abonnés et aux usagers horaires. Compte tenu du fait qu'il n'y a que 112 places au niveau-2 réservés pour les 209 logements de l'immeuble, n'y a-t'il pas un risque qu'il y ait beaucoup d'abonnés et donc un manque de places pour les autres usagers ?
- Le stationnement est gratuit pendant 1h30 les séances de marché mais payant en dehors. Pourquoi ne pas prévoir une période gratuite en dehors des séances afin de permettre aux usagers de faire leurs courses chez les commerçants du quartier ?

La CCSPL (Commission Consultation des Services Publics Locaux) avait à se prononcer sur trois modes de gestion : la régie, le marché public ou la DSP.

Le 14 septembre 2015, la Commission a choisi la DSP.

Un de ses arguments est de transférer le risque commercial d'exploitation. Mais ce risque a-t-il été estimé voire quantifié ?

Pourquoi y aurait-il plus de risque à gérer des parcs de stationnement qu'à gérer d'autres services publics tels qu'une piscine ou un cinéma ?

La commission rappelle (p 5) à juste titre que dans le cadre de la DSP, la gestion peut être confiée à un délégataire public ou privé. Sauf qu'il y a des fortes chances pour que ce soit une entreprise privée qui remporte l'appel d'offres comme cela est très le cas. C'est ce qu'on observe à Paris par exemple où c'est un grand groupe capitaliste mondial qui gère le parc de la ville. Comme quoi la gestion des parkings c'est rentable et avec peu de risque. Nous pensons qu'il faut rompre avec cette tendance générale qui consiste à livrer les services publics aux entreprises privés, qui par ailleurs ne sont pas très regardantes sur les conditions de travail et les formations de leurs salariés.

Nous sommes partisans d'une gestion publique des services publics, chaque fois que cela est possible.

Nous voterons donc contre la Délégation de Service Public du parc de stationnement.

Réponse de Monsieur Fernando Oliveira-Lourenço suite à la question de Monsieur Serge Bardin lors du conseil municipal du 25 novembre 2015.

Le Conseil des enfants et les conseils citoyens sont naturellement deux formules de participation différentes, destinées à toucher le plus largement possible. La charte n'établit pas de hiérarchie entre telle ou telle action, il s'agit d'un dispositif global.

Les conseils citoyens seront créés d'ici la fin de l'année. Ceux-ci se réuniront à partir de début 2016 et constitueront des instances autonomes force de proposition, d'action, de mobilisation.

Dans un premier temps, aux côtés de l'Etat et d'Est Ensemble, la municipalité accompagnera les conseils citoyens. Elle leur permettra notamment de disposer de moyens financiers et humains afin d'assurer leur lancement et leur fonctionnement courant : lieux de réunion, accès à des formations, communication afin de mobiliser les habitants...

Le conseil citoyen se dotera de ses propres règles et décidera de son organisation. Un règlement intérieur sera adopté par ses membres. Il disposera à terme de moyens propres et pourra bénéficier de fonds diversifiés pour accompagner, mettre en place actions et projets.

Les conseils citoyens seront composés de la façon suivante :

- 10 habitants volontaires
- 10 acteurs locaux et associatifs volontaires
- 10 habitants tirés au sort

Les candidatures

Un appel à candidatures a été lancé pour constituer les collèges « habitants volontaires » et « acteurs locaux et associatifs ». Les personnes âgées d'au moins 18 ans qui habitent, s'investissent sur un des quartiers prioritaires peuvent y prendre part.

Les candidatures s'effectuent via un coupon-réponse déposé dans les boîtes aux lettres et disponible sur le site internet de la Ville. Une fois complété, celui-ci est à déposer dans les urnes mises à disposition ou à renvoyer par mail.

Une spécificité existe concernant le quartier Gagarine avec le groupe d'habitants sur le projet de rénovation urbaine. Il a été décidé de permettre l'implication au sein du conseil citoyen de l'ensemble des référents qui le souhaitent.

Le tirage au sort

Un premier tirage au sort a eu lieu début novembre pour le conseil citoyen du quartier Youri-Gagarine. En présence d'un huissier de justice, il a été effectué par le délégué du préfet sur une double base : fichiers des bailleurs sociaux croisés aux listes électorales.

Le tirage au sort concernant les trois autres quartiers prioritaires se déroulera en décembre, selon les mêmes modalités. Les habitants ont été informés, en amont, de la démarche par courrier. La possibilité leur a été donnée de refuser de prendre part au tirage au sort.

Une fois effectué le tirage au sort, un courrier est envoyé aux personnes tirées au sort avec coupon-réponse afin de savoir si elles souhaitent prendre part à la démarche. Pour pallier aux désistements, 80 personnes sont tirées au sort pour 10 places.